AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1079
FR0000079147-FS0462

29 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

U 10

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2017, la société Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société U10 et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions U10 sur le marché.